

# SOMMAIRE

SOMMAIRE .....	1
SIGLES, ACRONYMES ET ABREVIATIONS .....	2
LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES.....	4
INTRODUCTION .....	6
<b>PREMIERE PARTIE : CONTRÔLE DU PLURALISME DE L'INFORMATION : OCTOBRE-NOVEMBRE-DECEMBRE 2011.....</b>	<b>10</b>
I-RESULTATS PAR CHAÎNE .....	11
I.1. RTI 1 .....	11
I-2. RTI 2.....	12
I.3. RADIO CÔTE D'IVOIRE.....	14
I.4. FREQUENCE 2 .....	15
II- SYNTHÈSE DES RELEVÉS DES TEMPS D'ANTENNE ET DES TEMPS DE PAROLE .....	17
II.1. Volume horaire par usager de service public de la communication audiovisuelle.....	17
II.2. Volume horaire par média audiovisuel .....	19
<b>DEUXIEME PARTIE : CONTRÔLE DU PLURALISME DE L'INFORMATION : JANVIER –FEVRIER-MARS 2012.....</b>	<b>21</b>
I-RESULTATS PAR CHAÎNE .....	22
I.1. RTI 1 .....	22
I-2. RTI 2.....	23
I.3. RADIO CÔTE D'IVOIRE.....	24
II- SYNTHÈSE DES RELEVÉS DES TEMPS D'ANTENNE ET DES TEMPS DE PAROLE .....	26
II.1. Volume horaire par usager de service public de la communication audiovisuelle.....	26
II.2. Volume horaire par média audiovisuel.....	28
CONCLUSION .....	31
GLOSSAIRE .....	32
ANNEXES .....	33

## **SIGLES, ACRONYMES ET ABREVIATIONS**

**AICF** : Agence Internationale de la Coopération Francophone

**ARA** : Association des Raffineurs Africains

**Cap-UDD**: Cap-Unir pour la Démocratie et le Développement

**CEI** : Commission Electorale Indépendante

**CEDEAO** : Communauté Economique des Etats de l’Afrique de l’Ouest

**CES** : Conseil Economique et Social

**CIE** : Compagnie Ivoirienne d’Electricité

**CNDHCI** : Commission Nationale des Droits de l’Homme de Côte d’Ivoire

**CNE** : Commission Nationale d’Enquête

**CNRD** : Congrès National de la Résistance pour la Démocratie

**COGES** : Comité de Gestion des Etablissements Scolaires

**CSCI** : Convention de la Société Civile Ivoirienne

**FESCI** : Fédération Estudiantine et Scolaire de Côte d’Ivoire

**FOSCAO-CI** : Forum des Organisations de la Société Civile de l’Afrique de l’Ouest-  
Côte d’Ivoire

**IPS** : Institut de Prévoyances Sociales

**INFAS** : Institut National de Formation des Agents de la Santé

**IRC** : International Rescue Committee

**MUGEFCI** : Mutuelle Générale des Fonctionnaires et Agents de L’Etat de Côte d’Ivoire

**NDI** : National Democratic Institute

**OAPI** : Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle

**OMAOC** : Organisation Maritime de l’Afrique de l’Ouest et du Centre

**ONG** : Organisation Non Gouvernementale

**RHDP** : Rassemblement des Houphouëtistes pour la Démocratie et la Paix

**RTI 1** : Radiodiffusion Télévision Ivoirienne (Télévision 1<sup>ère</sup> Chaîne)

**RTI 2** : Radiodiffusion Télévision Ivoirienne (Télévision 2<sup>ème</sup> Chaîne)

**SIR** : Société Ivoirienne de Raffinage

**UNESCO** : Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture

**WANEP-CI**: West Africa Network for Peace building-Côte d'Ivoire

**WiLDAF**: Women in Law and Development in Africa.

## LISTE DES TABLEAUX ET DES GRAPHIQUES

<b>Tableau 1 : Rélevé des interventions sur RTI 1 .....</b>	<b>11</b>
Graphique 1 : Temps d'antenne et de parole sur RTI 1.....	11
<b>Tableau 2 : Relevé des interventions sur RTI 2 .....</b>	<b>13</b>
Graphique 2 : Temps d'antenne et de parole sur RTI 2 .....	13
<b>Tableau 3 : Rélevé des interventions sur Radio Côte d'Ivoire .....</b>	<b>14</b>
Graphique 3: Temps d'antenne et de parole sur Radio Côte d'Ivoire .....	14
<b>Tableau 4 : Relevé des interventions sur Fréquence 2 .....</b>	<b>15</b>
Graphique 4: Temps d'antenne et de parole sur Fréquence 2 .....	16
<b>Tableau 5: Volume horaire consacré au pluralisme de l'information (RTI 1- RTI 2 – Radio Côte d'Ivoire - Fréquence 2) .....</b>	<b>17</b>
Graphique 5: Temps d'antenne et de parole sur RTI 1- RTI 2 - Radio Côte d'Ivoire – Fréquence 2 .....	18
<b>Tableau 6 : Volume horaire consacré au pluralisme de l'information par média audiovisuel .....</b>	<b>19</b>
Graphique 6-a : Temps d'antenne par média audiovisuel .....	19
Graphique 6-b : Temps de parole par média audiovisuel .....	19
<b>Tableau 7 : Rélevé des interventions sur RTI 1 .....</b>	<b>22</b>
Graphique 7: Temps d'antenne et de parole sur RTI 1.....	22
<b>Tableau 8 : Rélevé des interventions sur RTI 2.....</b>	<b>23</b>
Graphique 8 : Temps d'antenne et de parole sur RTI 2.....	23
<b>Tableau 9 : Rélevé des interventions sur Radio Côte d'Ivoire.....</b>	<b>24</b>
Graphique 9: Temps d'antenne et de parole sur Radio Côte d'Ivoire.....	24
<b>Tableau 10 : Volume horaire consacré au pluralisme de l'information (RTI 1- RTI 2 - RADIO CÔTE D'IVOIRE) .....</b>	<b>27</b>
Graphique 10 : Temps d'antenne et de parole sur RTI 1- RTI 2 - Radio Côte d'Ivoire .....	27

<b>Tableau 11 : Volume horaire consacré au pluralisme de l'information par média audiovisuel .....</b>	<b>28</b>
Graphique 11-a : Temps d'antenne par média audiovisuel .....	28
Graphique 11-b : Temps de parole par média audiovisuel .....	29
Graphique 12 : Synthèse des interventions sur les médias audiovisuels de service public (dernier trimestre 201- premier trimestre 2012).....	30

## INTRODUCTION

Le monitoring des médias audiovisuels est le processus qui consiste à suivre, à contrôler et à analyser de façon minutieuse les programmes d'une radio et/ou d'une télévision. Ce contrôle des médias audiovisuels est une activité inhérente à la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA). En effet, cette activité consiste à vérifier le respect des cahiers de charges ainsi que les dispositions légales applicables aux médias audiovisuels en Côte d'Ivoire. L'espace audiovisuel ivoirien est caractérisé par la diversité des services de radiodiffusion sonore et de télévision. Ainsi, chaque média audiovisuel se définit par rapport à la spécificité de son cahier de charges.

Dans le cadre de l'exercice de ses missions de suivi et de contrôle des programmes, la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle a assuré, le suivi des tranches et magazines d'information diffusés par les médias de service public.

Aux termes de l'article 12 de la loi n°2004-644 du 14 décembre 2004 portant régime juridique de la communication audiovisuelle, telle que modifiée par l'ordonnance n°2011-474 du 21 décembre 2011, la HACA dresse un rapport relatif au contrôle du pluralisme de l'information sur les organes officiels de la communication audiovisuelle. C'est en application de cette prescription que la HACA a élaboré ce rapport subdivisé en deux (2) grandes parties :

- Première partie : contrôle du pluralisme de l'information du 1<sup>er</sup> octobre 2011 au 31 décembre 2011 ;
- Deuxième partie : contrôle du pluralisme de l'information du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 mars 2012.

Le présent rapport ne prend pas en compte la période des élections législatives qui fait l'objet d'un rapport spécifique.

- **RAPPEL DES MISSIONS DE LA HACA**

La loi n°2004-644 du 14 décembre 2004 portant régime juridique de la communication audiovisuelle, telle que modifiée par l'ordonnance n°2011-474 du 21 décembre 2011 pose le principe selon lequel « la communication audiovisuelle est libre ». La Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA), Autorité Administrative Indépendante, garantit l'exercice de cette liberté dans les conditions définies par la loi ci-avant citée.

Mais au-delà de ce principe, la HACA est amenée à exercer une vigilance particulière sur le contenu des programmes diffusés au niveau des chaînes de télévision et de radio autorisées à émettre sur le territoire ivoirien, notamment en ce qui concerne :

- la sauvegarde des principes fondamentaux (dignité de la personne humaine) ;
- le respect de l'éthique et de la déontologie en matière d'information ;
- l'accès, le traitement équitable des Institutions de la République, des partis politiques, des associations et des citoyens aux organes officiels d'information et de communication ;
- le pluralisme et l'honnêteté de l'information ;
- la protection de l'enfance et de l'adolescence ;
- le régime de diffusion des œuvres cinématographiques et audiovisuelles ;
- l'objet, le contenu, les modalités de programmation des émissions publicitaires et parrainées...

La mission d'assurer le traitement équitable des Institutions de la République, des partis politiques, des associations et des citoyens, par les organes officiels d'information et de communication audiovisuelle, se traduit pour le régulateur à procéder au contrôle et au suivi des programmes de ces chaînes de télévision et de radio, en vue de s'assurer du respect par ces organes du principe d'équité.

## • **CONTRÔLE DU PLURALISME DE L'INFORMATION**

### - **Le principe d'équité**

La loi portant régime juridique de la communication audiovisuelle commande à la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle de garantir l'accès, le traitement équitable des Institutions de la République, des Partis politiques, des Associations et des Citoyens aux organes officiels d'information et de communication.

- En dehors de la période électorale, aucune modalité n'est préalablement définie en termes de temps d'antenne et de parole pour l'accès des Institutions de la République, des Partis politiques, des Associations et des citoyens aux organes officiel d'information et de communication. A ce titre, La HACA veille au respect des principes d'équité et d'équilibre de l'information. Il convient par ailleurs d'indiquer qu'aucun quota n'est défini pour chaque entité intervenant sur les antennes.

-

## - **Usagers de service public de la communication audiovisuelle**

Dans le cadre du contrôle du pluralisme de l'information, les usagers de service public de la communication audiovisuelle tels que déterminés par la loi du 14 décembre 2004 se présentent comme suit :

- Institutions ;
- Partis et groupements politiques ;
- Société civile ;
- Structures étatiques et Organisations internationales.

### ➤ **Institutions**

Telles que définies par la Constitution ivoirienne du 1<sup>er</sup> Août 2000, les Institutions désignent :

- La Présidence de la République ;
- L'Assemblée Nationale ;
- La Primature ;
- Le Médiateur de la République;
- Le Conseil Constitutionnel ;
- Le Conseil Economique et Social ;
- La Cour Suprême.

Outre celles déterminées par la Constitution ivoirienne, les Institutions désignent également, dans le cadre de ce rapport, les Autorités Administratives Indépendantes ainsi que celles qui bien que sous tutelle administrative, bénéficient d'une grande indépendance d'action.

Lorsque des personnalités s'expriment au nom de leurs Institutions respectives, leurs interventions sont comptabilisées au titre des interventions institutionnelles. En revanche, lorsqu'elles s'expriment au nom de leurs partis et groupements politiques, leurs interventions sont comptabilisées pour le compte desdits partis et groupements.

### ➤ **Partis et groupements politiques**

Ils désignent une organisation ou un regroupement d'organisations dont l'objectif est de conquérir et d'exercer le pouvoir politique. Les interventions des représentants des partis et groupements politiques sont systématiquement relevées lorsqu'elles sont faites au nom de leurs partis et groupements respectifs. Les interventions des personnalités publiques cumulant deux(2) qualités ou plus (membres de partis et membres du gouvernement) sont comptabilisées sur le compte de ce dernier, à moins que celles-ci interviennent expressément au nom de leurs

partis et groupements. Par ailleurs, sont également relevées les interventions de tous les élus (au titre de leurs partis et groupements respectifs), quel que soit leur mandat.

➤ **Structures étatiques**

Elles désignent toutes les structures sous tutelle administrative.

➤ **Société civile**

Le terme organisations de la société civile (OSC) fait référence à un vaste éventail d'organisations : groupements communautaires, organisations non gouvernementales (ONG), syndicats, organisations de populations autochtones, organisations caritatives, organismes confessionnels, associations professionnelles et fondations privées<sup>1</sup>.

➤ **Organisations internationales**

Régies par le Droit international, les Organisations internationales désignent celles créées par les Etats ou par un Etat en association avec d'autres Organisations internationales.

**- Les médias audiovisuels concernés**

La Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle est amenée à exercer une vigilance particulière sur le contenu des programmes diffusés au niveau des chaînes de télévision et de radio autorisées à émettre sur le territoire ivoirien.

Dans le présent rapport, les médias audiovisuels concernés par le contrôle sont les médias de service public. Ces organes, en l'occurrence la Radiodiffusion Télévision Ivoirienne (RTI), sont:

**Télévisions :**

- RTI 1
- RTI 2

**Radiodiffusions sonores :**

- Radio Côte d'Ivoire
- Fréquence 2

---

<sup>1</sup> Source : <http://web.worldbank.org/>

**PREMIERE PARTIE**  
**CONTRÔLE DU PLURALISME DE**  
**L'INFORMATION :**  
**OCTOBRE – NOVEMBRE – DECEMBRE 2011**

# I. RESULTATS PAR CHAINE

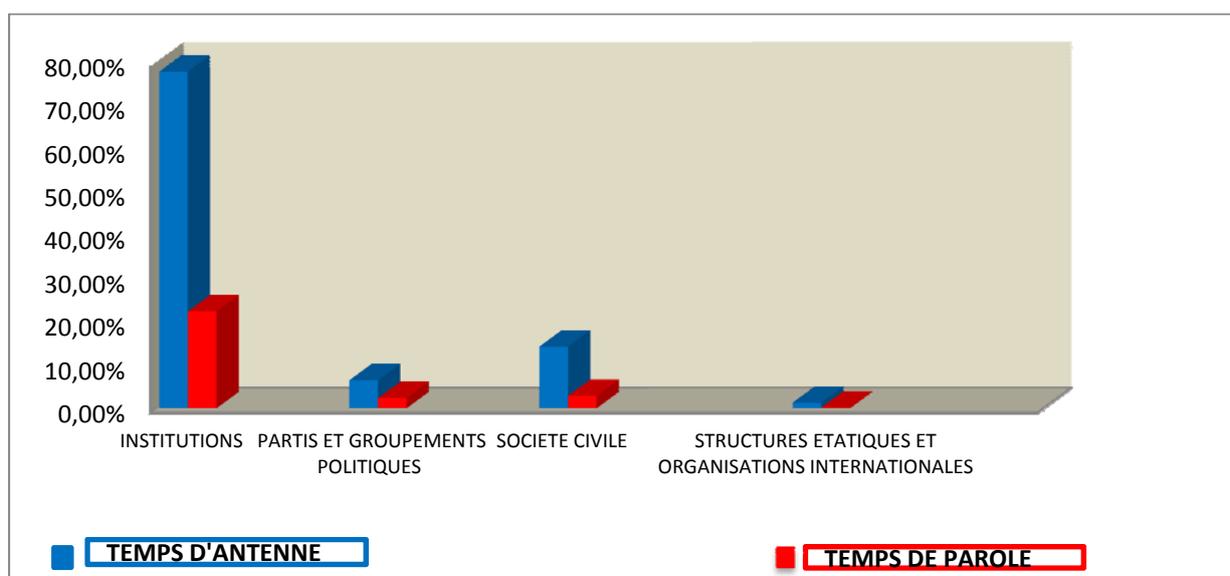
## I.1. RTI 1

La Radio Télévision Ivoirienne 1 dénommée RTI 1 est une chaîne généraliste de service public offrant une programmation diversifiée destinée à atteindre un large public. En raison de ses missions de service public, cette chaîne de télévision doit favoriser son accès à tout citoyen qui en fait la demande sous certaines conditions notamment les principes régissant la communication audiovisuelle. Le relevé des temps d'antenne et de parole effectué sur cette chaîne de télévision est consigné dans le tableau ci-après.

**Tableau 1 : Relevé des interventions sur RTI 1**

	TEMPS D'ANTENNE	%	TEMPS DE PAROLE	%
INSTITUTIONS	107 h 55 mn 02 s	77,87	31 h 04 mn 03 s	80,54
PARTIS ET GROUPEMENTS POLITIQUES	08 h 59 mn 43 s	06,49	03 h 15 mn 36 s	08,45
SOCIETE CIVILE	19 h 49 mn 53 s	14,31	04 h 00 mn 03 s	10,37
STRUCTURES ETATIQUES ET ORGANISATIONS INTERNATIONALES	01 h 50 mn 23 s	01,33	15 mn 05 s	00,65
TOTAL	138h 35 mn 01 s	100	38 h 34 mn 47 s	100

**Graphique 1: Temps d'antenne et de parole sur RTI 1**



Relativement aux tendances ainsi dégagées (graphiques 1), il importe de relever qu'au cours du dernier trimestre 2011 :

- les Institutions de la République ont eu un temps d'antenne de 107 heures 55 minutes 02 secondes soit 77,87%. Ce taux important s'explique par l'abondance des activités gouvernementales et des autres Institutions;

- la société civile quant à elle, dispose de 19 heures 49 minutes 53 secondes en couverture médiatique de ses activités soit un taux de 14,31%. Comparée au taux occupé par les partis et groupements politiques (6,49% soit 8 Heures 59minutes 43Secondes), la société civile dans son ensemble connaît un regain de dynamisme justifié par son statut de cadre d'expression des acteurs sociaux et de plateforme de discussion entre les gouvernants et les gouvernés. L'écart entre les partis politiques et la société civile est de 7,82% ;

- les structures étatiques et autres partenaires au développement occupent 1,33% du temps d'antenne soit 1 heure 50 minutes 23 secondes dans l'ensemble des émissions d'information.

Ce trimestre a également montré que les principaux sujets traités par RTI 1 ont porté sur :

- Les différentes activités de la Présidence de la République ;
- la situation sécuritaire du pays ;
- l'organisation des élections législatives de décembre 2011 ;
- les actions de réconciliation nationale.

Au total, il apparaît clairement que les Institutions, les partis et groupements politiques, la société civile ainsi que les structures impliquées dans le développement ont eu tous accès aux antennes de RTI 1 conformément à sa mission de service public.

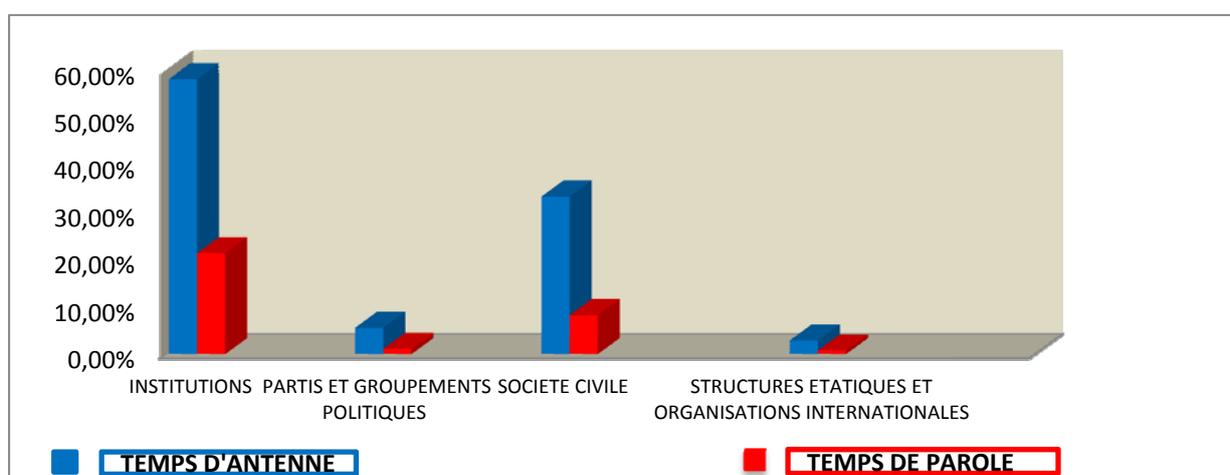
## **I.2. RTI 2**

La Radio Télévision Ivoirienne 2 (RTI 2) est une chaîne de proximité axée sur le divertissement (feuilletons, émissions de divertissement, dessins animés, fiction cinéma, variété musicale). Par ailleurs, elle diffuse également des magazines, des documentaires et des informations. RTI 2 couvre uniquement la région d'Abidjan et banlieues. Le relevé des temps d'antenne et de parole effectué sur cette chaîne de télévision est consigné dans le tableau ci-après.

**Tableau 2: Relevé des interventions sur RTI 2**

	TEMPS D'ANTENNE	%	TEMPS DE PAROLE	%
INSTITUTIONS	14 h 26 mn 23 s	58,16	05 h 18 mn 04 s	67,75
PARTIS ET GROUPEMENTS POLITIQUES	01 h 23 mn 12 s	5,59	16 mn 37 s	03,54
SOCIETE CIVILE	08 h 26 mn 34 s	33,33	02 h 03 mn 11 s	26,24
STRUCTURES ETATIQUES ET ORGANISATIONS INTERNATIONALES	43 mn 29 s	2,92	11 mn 35 s	02,47
TOTAL	24 h 59 mn 38 s	100	07 h 49 mn 27 s	100

**Graphique 2 : Temps d'antenne et de parole sur RTI 2**



Le commentaire qui ressort de ces graphiques révèle que la chaîne RTI 2 a couvert les activités des structures qui l'ont sollicitée. Les pointages réalisés par les services compétents de la HACA indiquent que pour la période allant d'octobre à décembre 2011, la chaîne a consacré 24 heures 59 minutes 38 secondes de temps d'antenne aux activités des Institutions, des partis et groupements politiques, de la société civile ainsi que des structures étatiques nationales et étrangères intervenant dans le développement d'où le respect par cette chaîne des dispositions conventionnelles et réglementaires lui incombant.

Au titre des décomptes de la HACA, les Institutions viennent en tête avec 14 heures 26 minutes 23 secondes soit 57,77% des temps d'antenne suivi des organisations de la société civile avec 08 heures 26 minutes 34 secondes soit 33,78%.

Comme l'on peut le constater les activités des Institutions et celles de la société civile occupent l'essentiel des temps d'antenne des émissions d'information soit 91,55%. Les partis et groupements politiques bénéficient de 5,55% du temps d'antenne. Le faible taux de couverture des activités politiques reflète la vocation de RTI 2 qui se veut une chaîne tournée vers les

populations à travers la diffusion des reportages sur les activités socio- culturelles et économiques.

Comparativement à RTI 1, qui a consacré 138 h 35 mn 01 s au pluralisme de l'information d'une manière générale, RTI 2 n'a consacré que 24 h 59 mn 38 s soit 1/6 du temps de RTI 1.

En effet, durant le dernier trimestre 2011, RTI 2 a, outre les activités de relance de la coopération internationale, accordé une place de choix à la culture, à l'éducation nationale et la santé.

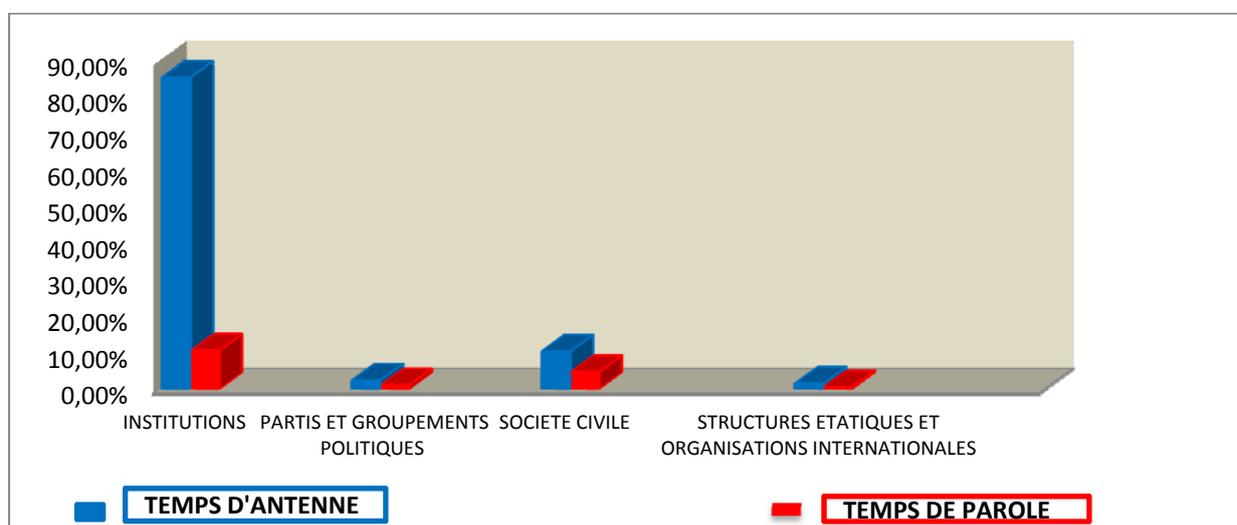
### I.3. RADIO CÔTE D'IVOIRE

Chaîne généraliste, Radio Côte d'Ivoire est un service de communication audiovisuelle qui couvre l'essentiel du territoire national avec des tranches horaires en langues nationales. Le relevé des temps d'antenne et de parole effectué sur cette chaîne de radio est consigné dans le tableau ci après :

**Tableau 3: Relevé des interventions sur Radio Côte d'Ivoire**

	TEMPS D'ANTENNE	%	TEMPS DE PAROLE	%
<b>INSTITUTIONS</b>	<b>51 h 52 mn 19 s</b>	<b>85,61</b>	<b>06 h 25 mn 50 s</b>	<b>62,16</b>
<b>PARTIS ET GROUPEMENTS POLITIQUES</b>	<b>01 h 28 mn 14 s</b>	<b>02,43</b>	<b>40 mn 31 s</b>	<b>06,53</b>
<b>SOCIETE CIVILE</b>	<b>06 h 18 mn 53 s</b>	<b>10,42</b>	<b>02h 52 mn 51 s</b>	<b>27,85</b>
<b>STRUCTURES ETATIQUES ET ORGANISATIONS INTERNATIONALES</b>	<b>55 mn 59 s</b>	<b>01,54</b>	<b>21 mn 32 s</b>	<b>03,47</b>
<b>TOTAL</b>	<b>60 h 35 mn 25 s</b>	<b>100</b>	<b>10 h 20 mn 44 s</b>	<b>100</b>

**Graphique 3: Temps d'antenne et de parole sur Radio Côte d'Ivoire**



Les décomptes effectués sur Radio Côte d’Ivoire ont révélé que cette chaîne de radio a consacré 60 heures 35 minutes 25 secondes aux émissions d’information dont 85,61% aux activités des Institutions et 10,42% à la société civile. Quant aux partis et groupements politiques, ils bénéficient de 2,43% des temps d’antenne. Enfin, les structures étatiques et organisations intervenant dans le développement totalisent 55minutes 59 secondes de temps d’antenne soit 1,54%.

Il ressort des tendances dégagées que les Institutions ont occupé l’essentiel du temps d’antenne consacré au contrôle du pluralisme de l’information sur cette chaîne. Les taux dont bénéficient les partis et groupements politiques (6,53%) reflètent leurs activités qui ont été couvertes par Radio Côte d’Ivoire.

#### **I.4. FREQUENCE 2**

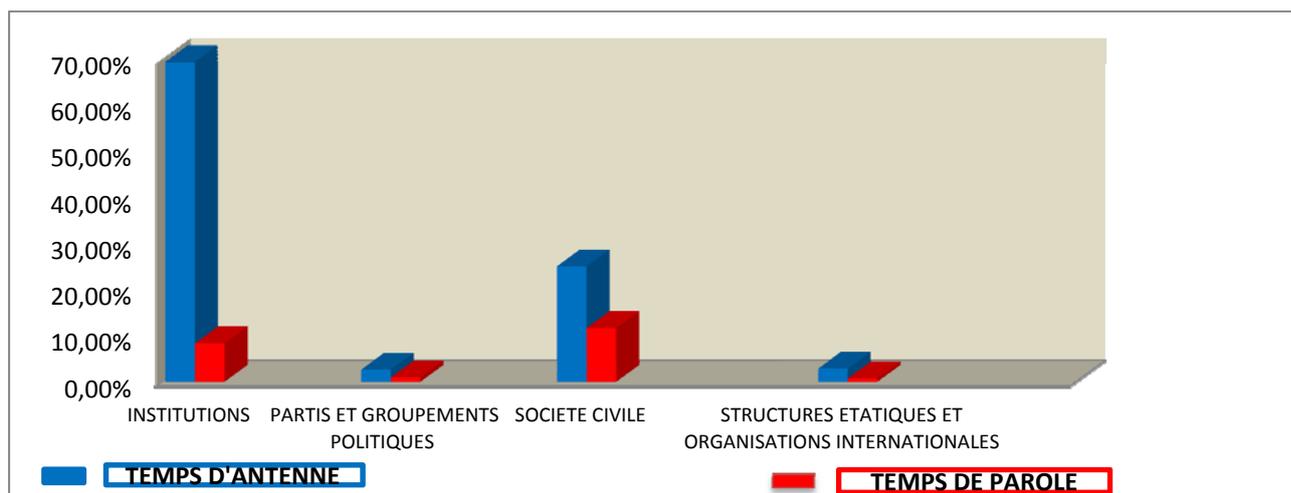
A la différence de Radio Côte d’Ivoire, Fréquence 2 est une chaîne dont l’essentiel des actions est orientée vers le divertissement et les activités socio-culturelles. A ce titre, elle consacre moins de tranches horaires aux informations à l’exception des grandes éditions de journaux radiodiffusés synchronisés avec Radio Côte d’Ivoire.

Le relevé des temps d’antenne et de parole effectué sur cette chaîne de radio sont consignés dans le tableau ci-après.

**Tableau 4 : Relevé des interventions sur Fréquence 2**

	<b>TEMPS D'ANTENNE</b>	<b>%</b>	<b>TEMPS DE PAROLE</b>	<b>%</b>
<b>INSTITUTIONS</b>	<b>23 h 35 mn 13 s</b>	<b>69,46</b>	<b>02 h 50 mn 02 s</b>	<b>38,48</b>
<b>PARTIS ET GROUPEMENTS POLITIQUES</b>	<b>53 mn 22 s</b>	<b>02,62</b>	<b>19 mn 08 s</b>	<b>04,33</b>
<b>SOCIETE CIVILE</b>	<b>08 h 30 mn 58 s</b>	<b>25,08</b>	<b>03 h 57mn 42 s</b>	<b>53,79</b>
<b>STRUCTURES ETATIQUES ET ORGANISATIONS INTERNATIONALES</b>	<b>58 mn 02 s</b>	<b>02,85</b>	<b>15 mn 00 s</b>	<b>03,39</b>
<b>TOTAL</b>	<b>33 h 57 mn 35 s</b>	<b>100</b>	<b>07 h 21 mn 52 s</b>	<b>100</b>

#### **Graphique 4: Temps d'antenne et de parole sur Fréquence 2**



Le monitoring des médias effectué au cours du dernier trimestre 2011 indique que la chaîne Fréquence 2 a consacré 33 heures 57 minutes 35 secondes de temps d'antenne aux émissions d'information dont :

- 23 heures 35 minutes 13 secondes de temps d'antenne consacrées aux activités des Institutions soit 69,46% ;
- 08 heures 30 minutes 58 secondes de temps d'antenne consacrées aux activités de la société civile, soit 25,08% ;
- 58 minutes 02 secondes de temps d'antenne consacrées aux activités des structures étatiques et organisations internationales, soit 2,85 % ;
- 53 minutes 22 secondes de temps d'antenne consacrées aux activités des partis et groupements politiques, soit 2,62%.

Le faible taux de couverture des activités politiques s'explique par la vocation de Fréquence 2, qui est principalement une chaîne de divertissement.

Au titre des activités couvertes par cette chaîne, les questions touchant la santé, l'éducation, les activités sportives et la justice ont occupé une place prépondérante dans le traitement de l'information.

## II. SYNTHÈSE DES RELEVÉS DES TEMPS D'ANTENNE ET DES TEMPS DE PAROLE

Dans le cadre du suivi et du contrôle des programmes audiovisuels, les services compétents de la HACA ont traité au cours du dernier trimestre 2011, **1667 Journaux d'Information** pour une durée horaire globale de quatre cent soixante heures six minutes cinquante cinq secondes (**460 heures 06 minutes 55 secondes**) sur les médias audiovisuels de service public suivis.

	NOMBRE DE JOURNAUX DIFFUSÉS	NOMBRE D'HEURE DE JOURNAUX DIFFUSÉS	%
RTI 1	696	287 h 33 mn 00 s	62,50
RTI 2	394	102 h 14 mn 22 s	22,22
RADIO CÔTE D'IVOIRE	577	70 h 19 mn 33 s	15,28
<b>TOTAL</b>	<b>1667</b>	<b>460 h 06 mn 55 s</b>	<b>100</b>

### II.1. VOLUME HORAIRE PAR USAGER DE SERVICE PUBLIC DE LA COMMUNICATION AUDIOVISUELLE

Le volume horaire global consacré au pluralisme de l'information pendant ce trimestre, s'élève à deux cent cinquante sept heures, cinquante sept minutes et trente neuf secondes (257 heures 57 minutes 39 secondes).

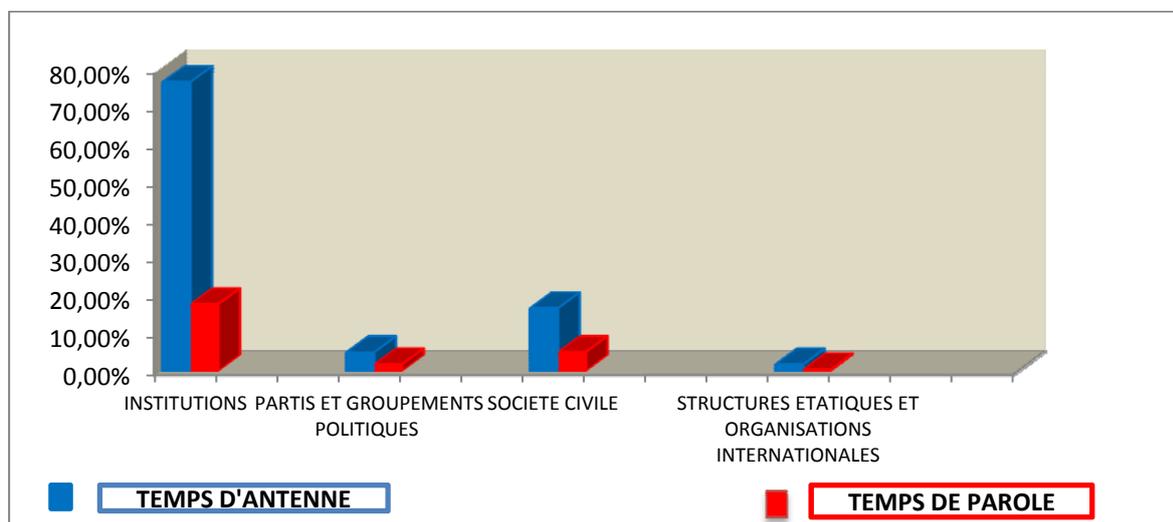
Quant aux interventions des entités constituées, elles s'élèvent, tous médias audiovisuels confondus, à soixante quatre heures, six minutes et cinquante secondes (64 heures 06 minutes 50 secondes). (Voir tableau 5 ci-après)

**Tableau 5 : Volume horaire consacré au pluralisme de l'information (RTI 1- RTI 2 - RADIO COTE D'IVOIRE - FREQUENCE 2)**

	TEMPS D'ANTENNE	%	TEMPS DE PAROLE	%
INSTITUTIONS	197 h 48 mn 57 s	76,68	45 h 37 mn 59 s	71,17
PARTIS ET GROUPEMENTS POLITIQUES	12 h 44 mn 31 s	04,94	04 h 31 mn 52 s	07,07
SOCIÉTÉ CIVILE	18 h 56 mn 18 s	16,65	12 h 53 mn 47 s	20,11
STRUCTURES ÉTATIQUES ET ORGANISATIONS INTERNATIONALES	04 h 27 mn 53 s	01,73	01 h 03 mn 12 s	01,64
<b>TOTAL</b>	<b>257 h 57 mn 39 s</b>	<b>100</b>	<b>64 h 06 mn 50 s</b>	<b>100</b>

Ce tableau exprime les temps d'antenne et de parole dont bénéficie chacun des usagers du service public de la communication audiovisuelle sur l'ensemble des services de radiodiffusion de service public au cours du dernier de l'année 2011.

**Graphique 5 : Temps d'antenne et de parole sur RTI 1- RTI 2 - Radio Côte d'Ivoire –  
Fréquence 2**



Le relevé des temps d'antenne et de parole effectué, démontre que les Institutions, les groupements et partis politiques, les organisations de la société civile ainsi que les structures étatiques et organismes de coopération et de développement ont bénéficié d'un accès aux médias de service public. Le bilan trimestriel présenté, indique le cumul des interventions de ces Institutions et organisations suscitées dans les médias de service public :

- 197 heures 48 minutes 57 secondes consacrées aux activités des Institutions soit 76,68% ;
- 18 heures 56 minutes 18 secondes soit 16,65% pour les organisations de la société civile ;
- 12 heures 44 minutes 31 secondes soit 4,94% consacrées aux activités des groupements et partis politiques ;
- 4 heures 27 minutes 53 secondes soit 1,73 % pour les Institutions étatiques et les organisations de coopération et développement.

De la lecture du tableau ci-dessus, il ressort que les organisations de la société civile occupent plus du double du temps d'antenne des partis politiques. L'écart entre ces deux (2) entités est de 11,71%.

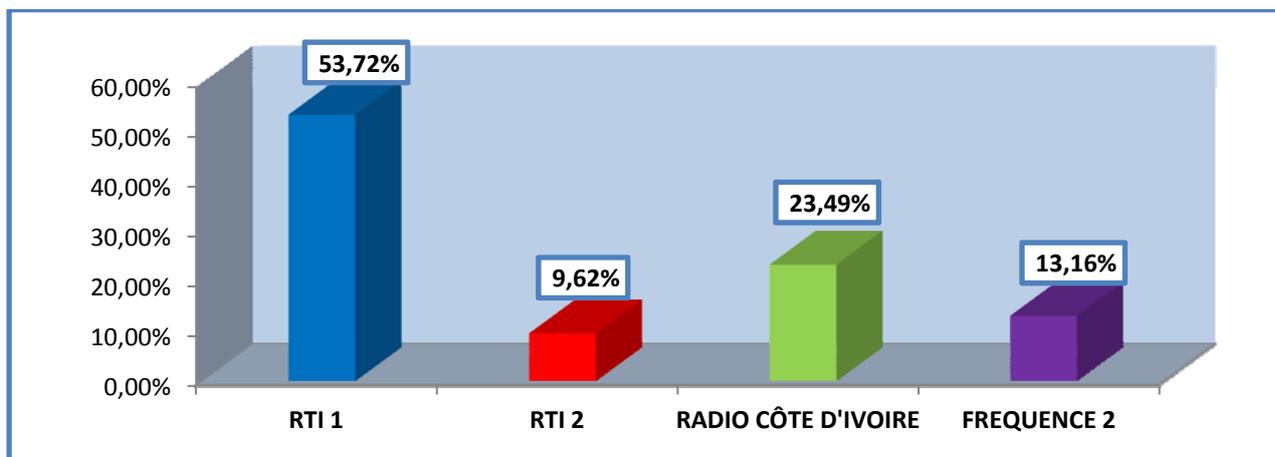
## II.2 VOLUME HORAIRE PAR MEDIA AUDIOVISUEL

Ce tableau traduit le temps de couverture médiatique des activités des usagers du service public de la communication audiovisuelle consacré par chaque média audiovisuel de service public.

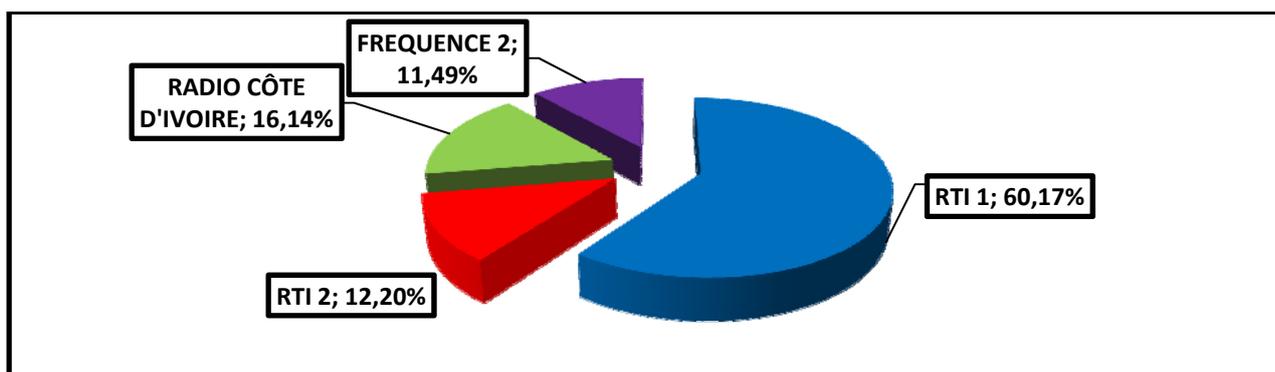
**Tableau 6 : Volume horaire consacré au pluralisme de l'information par média audiovisuel**

CHAINES	TEMPS D'ANTENNE	%	TEMPS DE PAROLE	%
RTI 1	138 h 35 mn 01 s	53,72	38 h 34 mn 47 s	60,17
RTI 2	24 h 49 mn 38 s	9,62	07 h 49 mn 27 s	12,20
RADIO CÔTE D'IVOIRE	60 h 35 mn 25 s	23,49	10 h 20 mn 44 s	16,14
FREQUENCE 2	33 h 57 mn 35 s	13,16	07 h 21 mn 52 s	11,49
<b>TOTAL</b>	<b>257 h 57 mn 39 s</b>	<b>100</b>	<b>64 h 06 mn 50 s</b>	<b>100</b>

**Graphique 6-a : Temps d'antenne par média audiovisuel**



**Graphique 6-b : Temps de parole par média audiovisuel**



Le bilan des activités couvertes les médias de service public indique que 257 heures 57 minutes 39 secondes ont été consacrées aux Institutions et autres entités. Au niveau du pluralisme de l'information, RTI 1 occupe la première place avec 53,72% de taux de couverture suivie de Radio Côte d'Ivoire 23,49%, de Fréquence 2 (13,16%) et de RTI 2 (9,62%).

### ◆ CONCLUSION PARTIELLE

L'analyse des relevés des temps d'antenne du dernier trimestre 2011 sur les quatre (4) médias de service public laisse apparaître une constance au niveau du taux de couverture des activités. Ainsi, les explications suivantes peuvent être données :

- les activités des Institutions de la République occupent la majeure partie des temps d'antenne consacrés au pluralisme de l'information. Elles sont suivies par les organisations de la société civile, les partis et groupements politiques et les structures étatiques et organisations internationale intervenant dans le développement ;
- la position occupée par les organisations de la société civile sur les quatre (4) chaînes est vue comme une redéfinition de l'environnement sociopolitique. Outre les activités des syndicats, il faut noter également la présence des Organisations Non Gouvernementales (ONG) qui accompagnent le processus de reconstruction et de réconciliation en cours.
- le taux élevé de la couverture des activités des Institutions sur les quatre (4) chaînes s'explique par les activités de la Présidence de la République, du gouvernement et des rencontres liées à la préparation des élections législatives de décembre 2011 par les Institutions concernées à savoir la Commission Electorale Indépendantes et le Conseil Constitutionnel. En effet, ces dernières ont organisé des séances de sensibilisation et d'explication pour le bon déroulement de ces élections ;
- La télévision RTI 1 et la Radio Côte d'Ivoire ont proposé une plus grande variété de sujets comparativement à la chaîne de télévision RTI 2 et la Radio Fréquence 2. RTI 1 dans sa couverture des événements nationaux, a fourni des informations sur la relance économique, la situation de la sécurité dans le pays, la religion, la culture, l'éducation et la santé.

Au vue des analyses effectuées à partir du monitoring des médias de service public, la tendance qui se dégage est l'abondance des activités socio-économiques liées à la politique de reconstruction, de relance et de restauration de la cohésion sociale.

**DEUXIEME PARTIE**  
**CONTRÔLE DU PLURALISME DE**  
**L'INFORMATION :**  
**JANVIER- FEVRIER – MARS 2012**

## I. RESULTATS PAR CHAINE

Il importe de relever qu'au cours du premier trimestre de l'année 2012, la chaîne de radio Fréquence 2 a synchronisé au niveau des émissions d'information avec Radio Côte d'Ivoire, de sorte que, dans le cadre de ce rapport, le relevé de temps d'antenne et de parole ne portera que sur :

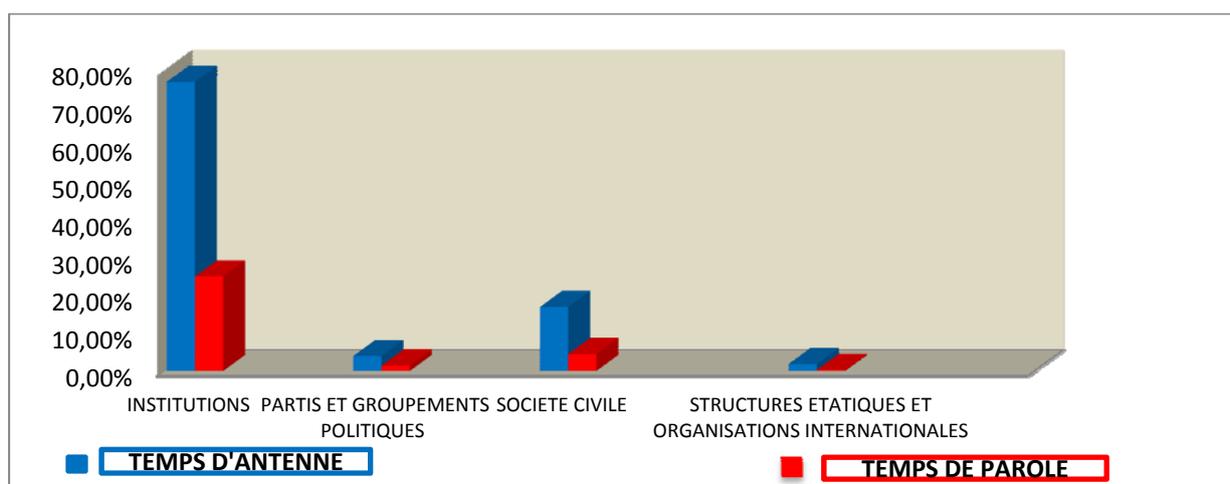
- RTI 1
- RTI 2
- RADIO COTE D'IVOIRE.

### I.1. RTI 1

**Tableau 7 : Relevé des interventions sur RTI 1**

	TEMPS D'ANTENNE	%	TEMPS DE PAROLE	%
<b>INSTITUTIONS</b>	<b>91 h 50 mn 15 s</b>	<b>77,05</b>	<b>30 h 00 mn 35 s</b>	<b>80,07</b>
<b>PARTIS ET GROUPEMENTS POLITIQUES</b>	<b>04 h 45 mn 51 s</b>	<b>04,00</b>	<b>01 h 44 mn 02 s</b>	<b>04,63</b>
<b>SOCIETE CIVILE</b>	<b>20 h 20 mn 23 s</b>	<b>17,06</b>	<b>05 h 22 mn 28 s</b>	<b>14,34</b>
<b>STRUCTURES ETATIQUES ET ORGANISATIONS INTERNATIONALES</b>	<b>02 h 14 mn 54 s</b>	<b>01,89</b>	<b>00 h 21 mn 45 s</b>	<b>00,97</b>
<b>TOTAL</b>	<b>119 h 11 mn 23 s</b>	<b>100</b>	<b>37 h 28 mn 50 s</b>	<b>100</b>

**Graphique 7: Temps d'antenne et de parole sur RTI 1**



L'observation du graphique 7 montre que les Institutions ont bénéficié de 77,05% de taux de couverture. La société civile dans sa diversité, a enregistré 20 heures 20 minutes 23 secondes soit 14,34%. Comparé au taux de couverture des activités des Partis et Groupements politiques,

il ressort que les Organisations de la société civile ont développé d'importantes activités s'inscrivant dans le cadre du processus de reconstruction post-crise et de la réconciliation nationale.

Par ailleurs, le faible taux de couverture des activités des organisations politiques se justifie au regard de la période marquée par la préparation des élections législatives partielles qui ne concerne qu'un nombre réduit de Partis politiques. RTI 1 a aussi diffusé les informations qui ont trait :

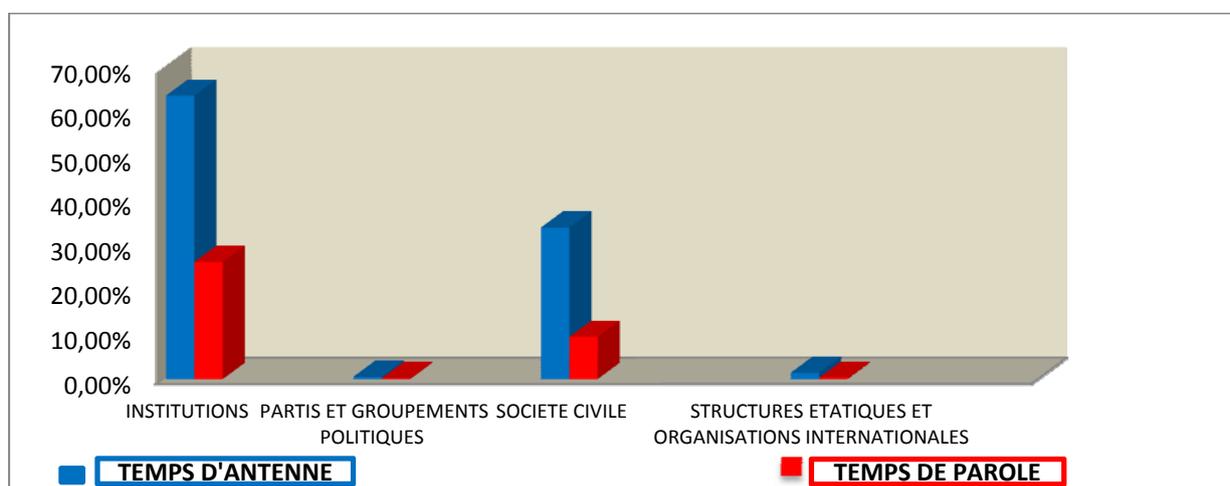
- Aux activités de la Présidence de la République ;
- Aux activités de sécurisation du pays engagés par le gouvernement ;
- Aux campagnes de sensibilisation sur l'obésité, la tuberculose et la méningite ;
- Aux actions de réconciliation et de paix
- Aux femmes à l'occasion de l'organisation de la journée de la femme.

## I.2. RTI 2

**Tableau 8: Relevé des interventions sur RTI 2**

	TEMPS D'ANTENNE	%	TEMPS DE PAROLE	%
<b>INSTITUTIONS</b>	<b>20 h 29 mn 00 s</b>	<b>63,87</b>	<b>08 h 28 mn 11 s</b>	<b>72,41</b>
<b>PARTIS ET GROUPEMENTS POLITIQUES</b>	<b>10 mn 21 s</b>	<b>00,54</b>	<b>00 h 04 mn 19 s</b>	<b>00,62</b>
<b>SOCIETE CIVILE</b>	<b>10 h 57 mn 15 s</b>	<b>34,15</b>	<b>03 h 03 mn 07 s</b>	<b>26,09</b>
<b>STRUCTURES ETATIQUES ET ORGANISATIONS INTERNATIONALES</b>	<b>27 mn 46 s</b>	<b>01,44</b>	<b>06 mn 11 s</b>	<b>00,88</b>
<b>TOTAL</b>	<b>32 h 04 mn 22 s</b>	<b>100</b>	<b>11 h 41 mn 48 s</b>	<b>100</b>

**Graphique 8: Temps d'antenne et de parole sur RTI 2**



La chaîne RTI 2 a consacré peu de temps d'antenne aux émissions d'information soit 32 heures 04 minutes 22 secondes dont :

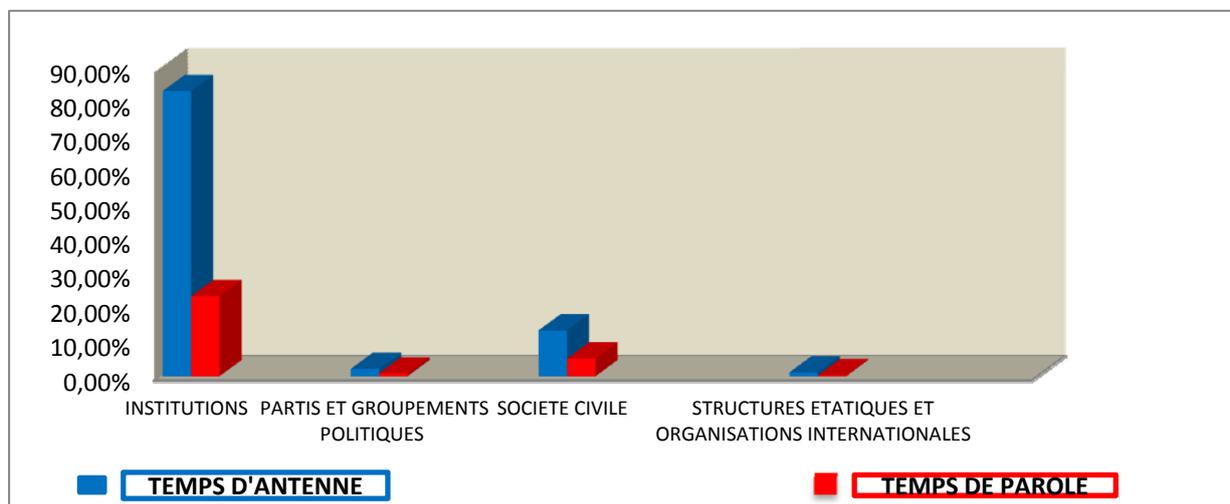
- 20 heures 29 minutes 00 secondes ont été consacrées aux institutions soit 63,87% ;
- 10 heures 57 minutes 15 secondes à la société civile soit 34,15% ;
- 10 minutes 21 secondes aux organisations politiques soit 0,54% de temps d'antenne.

### I.3. RADIO CÔTE D'IVOIRE

**Tableau 9: Relevé des interventions sur Radio Côte d'Ivoire**

	TEMPS D'ANTENNE	%	TEMPS DE PAROLE	%
INSTITUTIONS	52 h 52 mn 11 s	83,40	14 h 49 mn 06 s	79,01
PARTIS ET GROUPEMENTS POLITIQUES	01 h 20 mn 20 s	02,11	00 h 32 mn 27 s	02,88
SOCIETE CIVILE	08 h 29 mn 36 s	13,40	03 h 15 mn 22 s	17,36
STRUCTURES ETATIQUES ET ORGANISATIONS INTERNATIONALES	11 mn 22 s	01,09	08 mn 23 s	00,74
<b>TOTAL</b>	<b>63 h 23 mn 29 s</b>	<b>100</b>	<b>18 h 45 mn 18 s</b>	<b>100</b>

**Graphique 9: Temps d'antenne et de parole sur Radio Côte d'Ivoire**



Le relevé des temps d'antenne constaté dans le graphique 9 indiquent que Radio Côte d'Ivoire a consacré 63 heures 23 minutes 29 secondes aux émissions d'information. Les Institutions dans leur ensemble ont bénéficié de 52 heures 52 minutes 11 secondes représentant 83,40% du temps d'antenne. La société civile a enregistré 8 heures 29 minutes 36 Secondes de temps d'antenne soit 13,40%. Quant aux activités des partis et groupements politiques, ils totalisent 1

heure 20 minutes 20 secondes de temps d'antenne soit 2,11%. Les structures étatiques et organisations internationales intervenant dans le développement socio-économique ont bénéficié de 11 minutes 22 secondes soit 01,09%.

Ces tendances ainsi dégagées mettent en relief la couverture des activités institutionnelles et traduisent les thématiques liées à la politique de reconstruction et de réconciliation engagée par l'Etat. Le faible taux de couverture des activités des organisations politiques s'explique par la baisse d'intensité des activités produites en cette période ordinaire par ces partis et groupements politiques contrairement aux périodes électorales pendant lesquelles ces organisations sont très actives.

Outre les actions de repositionnement de la Côte d'Ivoire au plan diplomatique, entrepris par la Présidence de la République, il a été surtout question sur Radio Côte d'Ivoire de relance économique avec en trame de fond la lutte contre la corruption à travers les activités d'assainissement des comptes publics et la lutte contre l'enrichissement illicite.

La justice a occupé une grande place avec la diffusion de la caravane des droits de l'homme, la rentrée solennelle du tribunal et la protection des droits des enfants. La réconciliation, la sécurité et la défense nationale, font partie des actions fortes menées par le gouvernement et qui ont été largement diffusées par Radio Côte d'Ivoire.

Radio Côte Ivoire répond aussi aux préoccupations du monde rural (paysan) en consacrant des temps d'antenne à la protection de la flore et aux cultures des produits vivriers et d'exportation.

## II. SYNTHÈSE DES RELEVÉS DES TEMPS D'ANTENNE ET DES TEMPS DE PAROLE

Dans le cadre du traitement des informations, le suivi monitoring de la HACA a traité **2203 Journaux d'Information** pour une durée horaire globale de cinq cent vingt heures cinquante huit minutes cinquante six secondes (520 heures 58 minutes 56 secondes) sur les médias audiovisuels de service public suivis.

	NOMBRE DE JOURNAUX DIFFUSÉS	NOMBRE D'HEURE DE JOURNAUX DIFFUSÉS	%
RTI 1	657	274 h 59 mn 15 s	52,78
RTI 2	508	103 h 25 mn 29 s	19,85
RADIO CÔTE D'IVOIRE	1038	142 h 34 mn 12 s	27,37
<b>TOTAL</b>	<b>2203</b>	<b>520 h 58 mn 56 s</b>	<b>100</b>

Le volume horaire global consacré au pluralisme de l'information, au cours du premier trimestre de l'année 2012, s'élève à deux cent quatorze heures trente neuf minutes quatorze secondes (214 heures 39 minutes 14 secondes). Il concerne trois (3) médias audiovisuels sur quatre (4) notamment RTI 1, RTI 2 et Radio Côte d'Ivoire.

### II.1 VOLUME HORAIRE PAR USAGER DE SERVICE PUBLIC DE LA COMMUNICATION AUDIOVISUELLE

Les interventions des entités légalement constituées (Institutions, Groupements et partis politiques, Société civile, Structures étatiques et organisations internationales), s'élèvent, tous médias audiovisuels confondus, à soixante sept heures, cinquante cinq minutes et cinquante six secondes (67 heures 55 minutes 56 secondes).

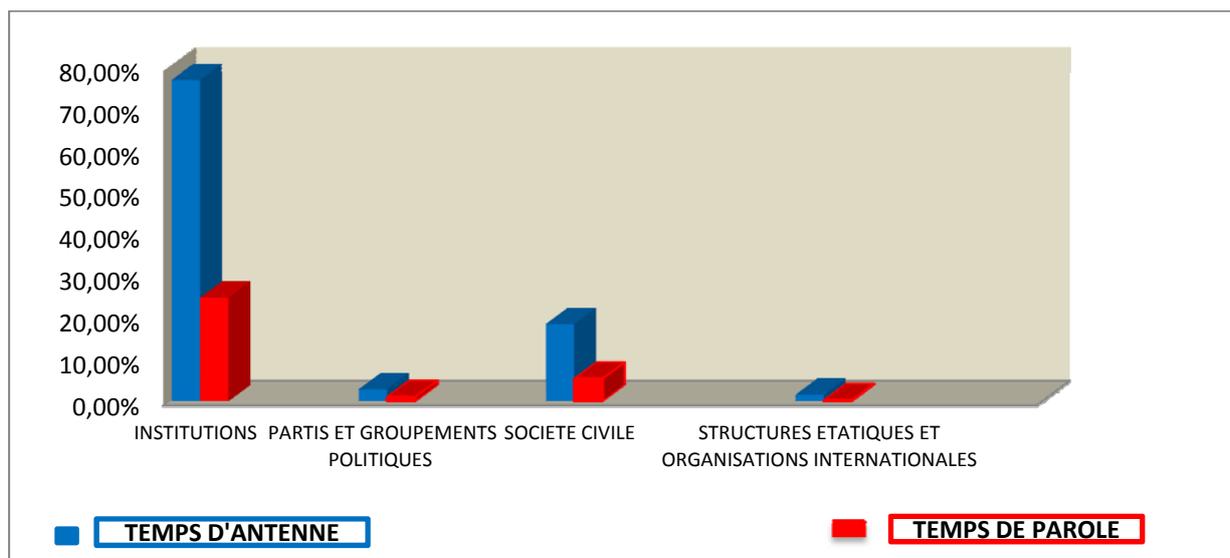
(Voir tableau 10 ci-après)

**Tableau 10 : Volume horaire consacré au pluralisme de l'information (RTI 1- RTI 2 - RADIO COTE D'IVOIRE)**

	TEMPS D'ANTENNE	%	TEMPS DE PAROLE	%
<b>INSTITUTIONS</b>	<b>165 h 11 mn 26 s</b>	<b>76,96</b>	<b>53 h 17 mn 52 s</b>	<b>78,46</b>
<b>PARTIS ET GROUPEMENTS POLITIQUES</b>	<b>06 h 16 mn 32 s</b>	<b>02,92</b>	<b>02 h 20 mn 48 s</b>	<b>03,45</b>
<b>SOCIETE CIVILE</b>	<b>15 h 47 mn 14 s</b>	<b>18,54</b>	<b>11 h 40 mn 57 s</b>	<b>17,20</b>
<b>STRUCTURES ETATIQUES ET ORGANISATIONS INTERNATIONALES</b>	<b>03 h 24 mn 02 s</b>	<b>01,58</b>	<b>00 h 36 mn 19 s</b>	<b>00,89</b>
<b>TOTAL</b>	<b>214 h 39 mn 14 s</b>	<b>100</b>	<b>67h 55 mn 56 s</b>	<b>100</b>

Ce tableau exprime les temps d'antenne et de parole dont a bénéficié chacun des usagers du service public de la communication audiovisuelle sur l'ensemble des services de radiodiffusion de service public au cours du premier trimestre de l'année 2012.

**Graphique 10 : Temps d'antenne et de parole sur RTI 1- RTI 2 - Radio Côte d'Ivoire**



Le relevé des temps d'antenne et de parole affiché par le graphique 10 permet de faire les commentaires suivants :

- les Institutions de la République, les partis et groupement politiques, la société civile dans sa diversité ainsi que les organismes nationaux et Institutions non nationales dans le champ socio-économique ont bénéficié de temps d'antenne sur l'ensemble des médias de service public ;

- les activités des Institutions de la République occupent plus des trois quart (3/4) du temps global consacré au pluralisme de l'information.
- au plan social, les organisations de la société civile se sont impliquées dans les activités de réconciliation et de cohésion sociale. Cela justifie leur présence remarquée sur les antennes des médias de service public.

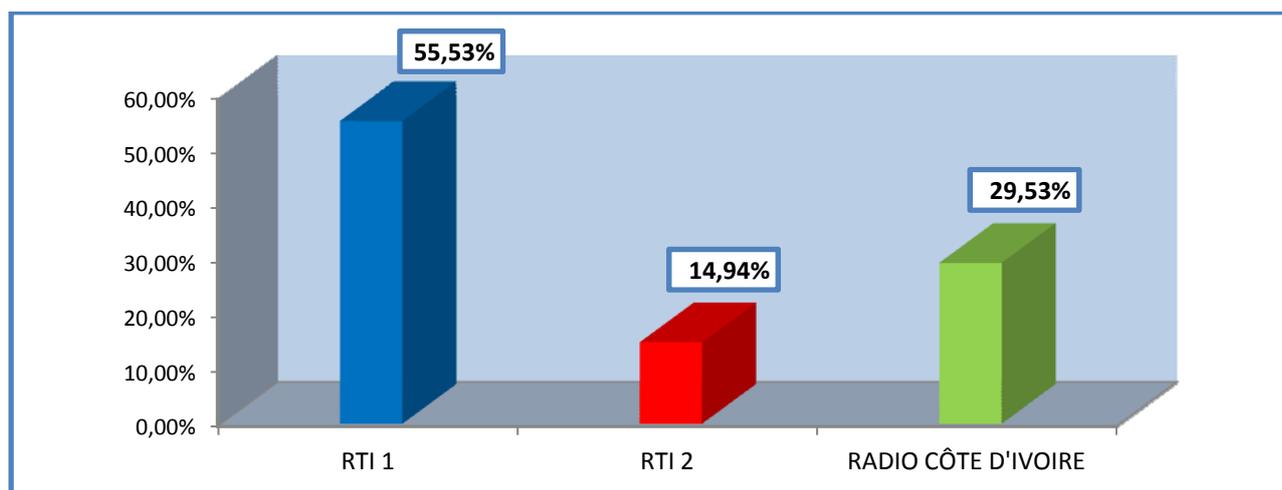
## II.2 VOLUME HORAIRE PAR MEDIA AUDIOVISUEL

**Tableau 11 : Volume horaire consacré au pluralisme de l'information par média audiovisuel**

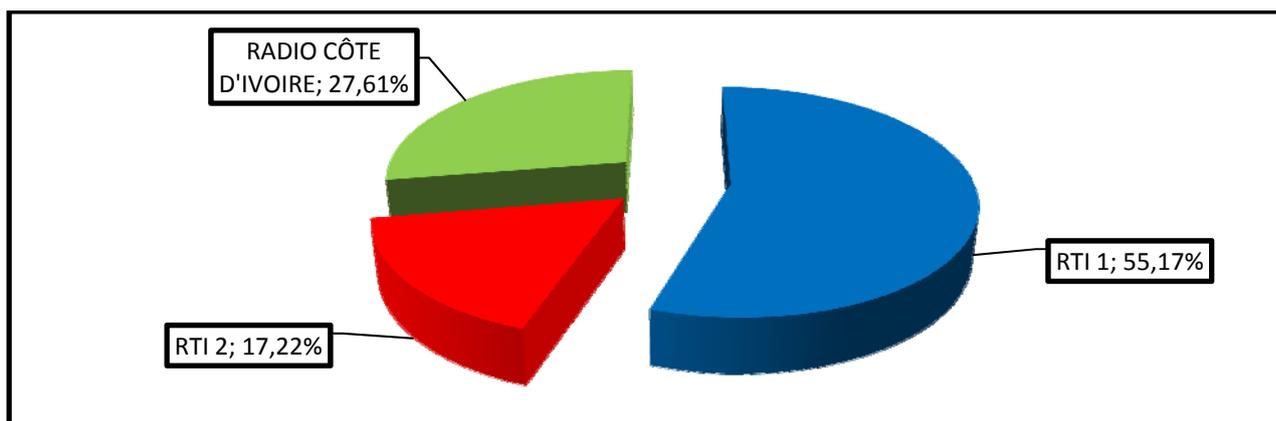
MEDIA AUDIOVISUEL	TEMPS D'ANTENNE	%	TEMPS DE PAROLE	%
<b>RTI 1</b>	<b>119 h 11 mn 23 s</b>	<b>55,53</b>	<b>37 h 28mn 50 s</b>	<b>55,17</b>
<b>RTI 2</b>	<b>32 h 04 mn 22 s</b>	<b>14,94</b>	<b>11 h 41mn 48 s</b>	<b>17,22</b>
<b>RADIO CÔTE D'IVOIRE</b>	<b>63 h 23 mn 29 s</b>	<b>29,53</b>	<b>18 h 45mn 18 s</b>	<b>27,61</b>
<b>TOTAL</b>	<b>214 h 39 mn 14 s</b>	<b>100</b>	<b>67 h 55mn 56 s</b>	<b>100</b>

Ce tableau traduit le temps de couverture médiatique des activités des usagers du service public de la communication audiovisuelle consacré par chacun des médias audiovisuels de service public.

**Graphique 11-a : Temps d'antenne par média audiovisuel**



**Graphique 11-b : Temps de parole par média audiovisuel**

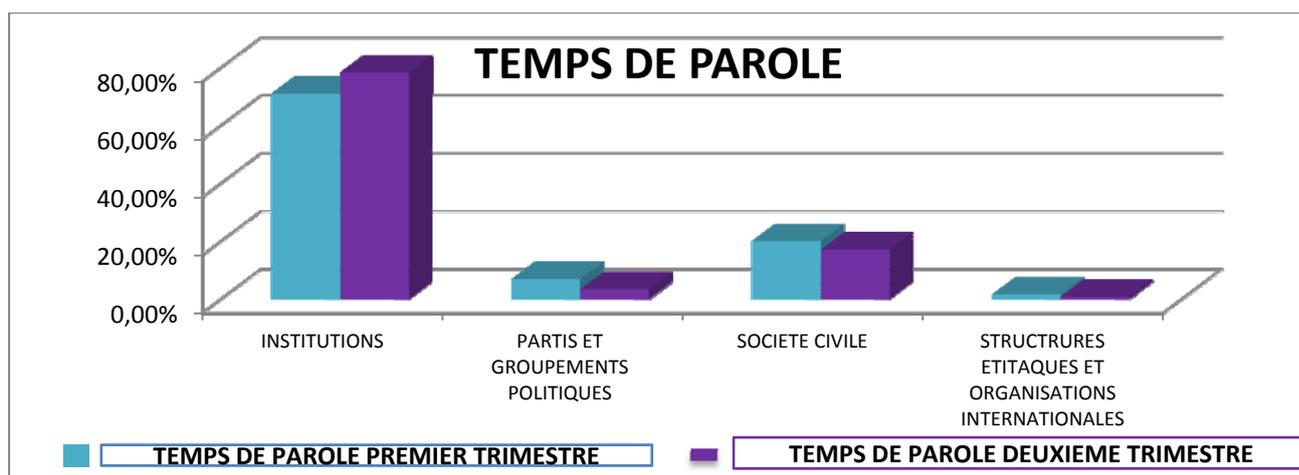
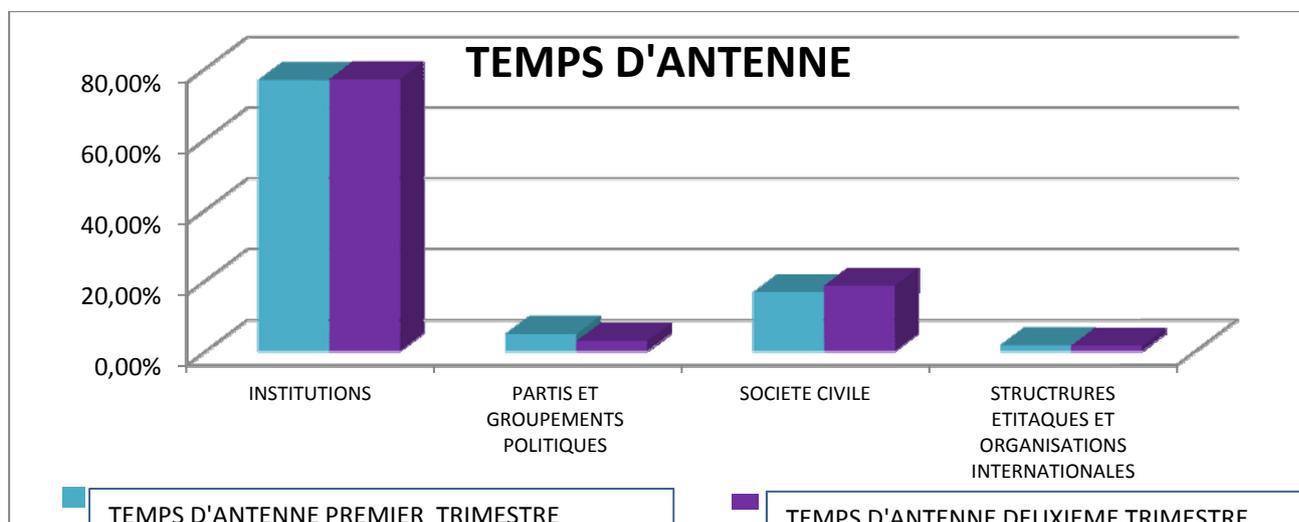


A la lecture du tableau précédent, il convient de souligner que la chaîne de télévision généraliste RTI 1 occupe la première place dans la couverture des activités des entités légalement constituées avec 119 heures 11 minutes 23 secondes soit 55,53%.

Elle est suivie de Radio Côte d'Ivoire qui occupe 63 heures 23 minutes 29 secondes soit 29,53% du temps global consacré au pluralisme de l'information sur les médias de service public. La chaîne RTI 2 vient en troisième position avec 32 heures 04 minutes 22 secondes et un pourcentage de 4,94 %.

◆ **SYNTHESE DES INTERVENTIONS SUR LES MEDIAS AUDIOVISUELS DE SERVICE PUBLIC**

**Graphique 12 : Synthèse des interventions sur les médias audiovisuelles de service public (dernier trimestre 2011- premier trimestre 2012)**



Ce graphique indique le taux de couverture médiatique des activités de chaque usager du service public de la communication audiovisuelle sur les médias de service public au cours des deux trimestres, notamment le dernier trimestre de 2011 et le premier trimestre de 2012.

A la lecture de ces histogrammes, il ressort que sur l'ensemble des médias de service public qui ont fait l'objet de contrôle, une constance se dégage. C'est la prédominance de la couverture des activités des Institutions sur ces médias et sur les deux trimestres. Bien que les activités se soient déroulées sur deux trimestres, on note une constance dans les reportages des différents médias. Sur les périodes observées, les structures étatiques et organisations internationales ont mené peu d'activités et viennent en quatrième position, les institutions en première position, la société civile en deuxième position et les partis politiques, en troisième place.

## CONCLUSION

Au terme de ce rapport, l'on peut nettement apprécier les tendances relatives au pluralisme de l'information sur les médias audiovisuels de service public, en l'occurrence la Radiodiffusion Télévision Ivoirienne (RTI). Une première approche permet de noter une bonne couverture médiatique tenant compte de la densité des activités déployées par les usagers tels que déterminés par l'article 4 de la loi du 14 décembre 2004 portant régime juridique de la communication, à savoir les Institutions de la République, les partis politiques, les associations et les citoyens.

De ces relevés effectués pendant ces deux trimestres sur les antennes de ces organes officiels d'information et de communication, il ressort que les Institutions de la République ont pu bénéficier d'une bonne part de couverture de leurs activités. Elles sont suivies par la société civile, les partis et groupements politiques ainsi que les structures étatiques et les organisations internationales.

Le taux élevé de couverture médiatique dégagé par les tendances en ce qui concerne les Institutions est l'expression de l'intensité des activités développées par celles-ci pendant toute cette période dans le cadre du repositionnement de l'Etat et de l'organisation des élections législatives (décembre 2011 et février 2012). Quant au taux de couverture de la société civile qui vient en deuxième position, elle traduit son implication dans le processus de réconciliation au lendemain d'une crise sociopolitique ayant suffisamment entamé la cohésion sociale.

**Candidat indépendant :** candidat non investi par un parti ou groupement politique.

**Contrôle du pluralisme de l'information:** contrôle effectué par l'Institution de régulation du secteur de la communication audiovisuelle (HACA) en vue de s'assurer du respect par les médias audiovisuels de service public (RTI) du principe du libre accès à ses antennes.

**Institutions :** Outre celles déterminées par la Constitution ivoirienne du 1<sup>er</sup> août 2000, les Institutions désignent également les Autorités Administratives Indépendantes ainsi que celles, qui bien que sous tutelle administrative, bénéficient d'une grande indépendance d'action.

**Organisations internationales ou intergouvernementales :** régies par le Droit international, les Organisations internationales désignent celles créées par les Etats ou par un Etat en association avec d'autres Organisations internationales.

**Parti ou groupement politique :** désigne une organisation ou un regroupement d'organisations dont l'objectif est de conquérir et d'exercer le pouvoir politique.

**RTI 1 et RTI 2 synchronisées :** les journaux télévisés sont diffusés simultanément sur RTI1 et RTI 2

**Société civile :** désigne un large éventail d'organisations non gouvernementales et à but non lucratif qui animent la vie publique, et défendent les intérêts et les valeurs de leurs membres ou autres, basés sur des considérations d'ordre éthique, culturelle, politique, scientifique, religieux ou philanthropique<sup>2</sup>.

**Structures étatiques :** désignent les structures sous tutelle administrative.

**Syndicat National des Médecins Privés de Côte d'Ivoire / Union Ivoirienne des Professions Libérales :** activité réalisée ensemble par le Syndicat National des Médecins Privés de Côte d'Ivoire et l'Union Ivoirienne des Professions Libérales.

**Temps d'Antenne :** proportion de durée légalement ou conventionnellement déterminée, comprenant la prise de parole et les éléments éditoriaux consacrés à tout intervenant (un citoyen, un candidat, un représentant de parti politique) dans le cadre du traitement d'un élément audiovisuel.

**Temps de parole :** c'est le temps d'intervention directe dont bénéficie tout intervenant (un citoyen, un candidat, un représentant de parti politique) dans le cadre du traitement d'un élément audiovisuel.

---

<sup>2</sup> Source : <http://web.worldbank.org/>

## **ANNEXES**